



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Seul le texte prononcé fait foi

6^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Examen Périodique Universel République Populaire Démocratique de Corée

Déclaration de la Suisse

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des
Nations Unies et des autres organisations internationales à
Genève

Genève, le 7 décembre 2009

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République Populaire Démocratique de Corée.

1. La Suisse souhaite exprimer sa préoccupation relative à la situation des droits de l'homme en RPDC. Nous demandons à son gouvernement de s'engager en faveur de l'application des standards internationaux, de mettre un terme aux violations des droits de l'homme et de poursuivre les responsables de ces abus. Nous invitons la RPDC à collaborer activement avec la communauté internationale et **recommandons que, comme premier pas, la visite demandée par le Rapporteur Spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en RPDC puisse avoir lieu dans les meilleurs délais et les meilleures conditions, et que ses recommandations soient sérieusement prises en compte.**

2. Les citoyens de RPDC qui décident de quitter leur pays sans autorisation officielle font face à de lourdes conséquences à leur retour. Ceci est non seulement contraire au droit de chaque individu de se déplacer librement dans son pays et à l'étranger, mais a aussi l'effet de favoriser la traite des êtres humains dont les victimes sont souvent des femmes. **Nous recommandons au gouvernement de la République Populaire Démocratique de Corée de dépenaliser les voyages sans autorisation.**

3. La RPDC fait face depuis des années à une situation économique très précaire. Le système de distribution géré par l'Etat n'est pas en mesure de garantir des conditions de vie acceptables à la population. Les couches les plus vulnérables, femmes et enfants, sont particulièrement touchées. **Nous recommandons à la RPDC de donner accès à l'alimentation et autres denrées de première nécessité pour ceux qui en ont besoin, en prenant en compte les besoins particuliers des enfants, des femmes enceintes et allaitantes, et de coopérer constructivement avec les agences humanitaires et autres acteurs humanitaires en leur assurant un accès à tout le territoire.**

4. Depuis la fin de la guerre de Corée, des membres de mêmes familles sont séparés sans aucune possibilité de communiquer les uns avec les autres. Nous

Déclaration • **EPU République Populaire Démocratique de Corée**

saluons le fait que des réunifications aient été possibles ces dernières années et **nous recommandons aux autorités de la RPDC de faire tout leur possible, en coopération avec leurs homologues de la République de Corée, pour que le maximum de rencontres puisse être organisé.**

Je vous remercie M. le Président